



**Accélérateur de la transformation
numérique des entreprises**

Rapport financier annuel
2014

SOMMAIRE



**Accélérateur de la transformation
numérique des entreprises**

**Rapport de gestion annuel
Comptes consolidés au 31 décembre 2014
Rapport des Commissaires aux Comptes**

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Sociétés	31-déc-14		31-déc-13		Méthode de consolidation
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
AXEMBLE	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	IG
AXEMBLE SUISSE	100%	99,98%	100%	99,98%	IG
VISIATIV SOFTWARE (ex-VDOC)	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION (ex-ALIXENCE)	100%	100%	100%	100%	IG
NOVAXEL	100%	100%	100%	100%	IG
ASPRESSO		(a)	100%	100%	IG
MINDEEX		(b)	100%	100%	IG
QEEX		(a)	100%	100%	IG
VISIATIV SERVICES		(c)	100%	100%	IG
JUMPQWEST		(a)	100,00%	100,00%	IG
ISOTOOLS	NC	NC	NC	NC	IG
LYNKOVA	NC	NC	NC	NC	IG
STRATEGEEEX	NC	NC	NC	NC	ME

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Solutions

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 dans Visiativ

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise En Equivalence

NC : Non consolidée

B. Variation de périmètres

La société VISIATIV a enregistré en 2014 les variations de périmètres suivantes :

- Aucune entrée de nouvelles sociétés,
- Aucune sortie de société.

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2014 s'élève à 49 675 563 euros contre 49 184 350 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à – 1 292 406 euros au 31 décembre 2014 contre 2 277 630 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à –1 771 346 euros au 31 décembre 2014 contre 1 931 315 euros lors de l'exercice précédent. Le résultat net consolidé s'élève à –1 955 371 euros contre 516 919 euros au 31 décembre 2013.

Le résultat net part du groupe ressort à –2 562 693 euros au 31 décembre 2014.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Fusion par voie d'absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014

- Fusion par voie d'absorption des sociétés JUMPQUEST, QEEX IP, ASPRESSO dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014
- Fusion par voie d'absorption de la société VISIATIV SERVICES dans VISIATIV avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014
- Fusion par voie d'absorption de la société MINDEEX dans VISIATIV SOLUTIONS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014

Evolution des participations sur l'exercice 2014

- Prise de participation à hauteur de 10% dans le capital social de la société Food connexion le 19 décembre 2014,
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social d'Axeleo, établissant le pourcentage à 4,70%,
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social de Cadesis, établissant le pourcentage à 14,37%,
- Cession à 100% de la participation prise dans Energitim en juillet 2014,
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital d'Alliativ, passant de 51% à 75%.

Division de la valeur nominale des actions et conversion des actions de préférence de catégorie « ADP 2012-2 » en actions ordinaires

Nous vous rappelons que par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 17 mars 2014, la valeur nominale des actions a été divisé et portée de 1,20 € à 0,60 €.

Aux termes de la même décision, les actions de préférence de catégorie « ADP 2012-2 » ont été converties en actions ordinaires.

Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 13 439 actions pour une valeur de 73 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevés à -87 K€. Le solde du contrat de liquidité s'élève à 40 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Augmentation de capital réservé aux salariés

Une augmentation de capital réservé aux salariés adhérent au FCPE Visiativ Actionnariat de 28 662 actions a été décidée le 06 octobre 2014 pour une valeur unitaire de l'action de 7,44 €, soit une augmentation de capital de 17 K€ avec une prime d'émission de 196 K€. La société a abondé pour 36 K€ sur l'exercice.

Souscription d'un emprunt obligataire convertible en action

La société VISIATIV a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en action émis par la société LYNKOA, dont VISIATIV détient une participation à hauteur de 19,24% pour un total de 21 040 obligations d'une valeur de 394 500 euros le 16 mai 2014. Cet emprunt obligataire a été émis par compensation du compte courant présent dans les comptes du Groupe VISIATIV.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Novaxel et Asemble, exerce une activité en matière de recherche et développement destinées à maintenir et faire évoluer les produits existants et aussi développer de nouveaux produits.

En 2014, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevée à 4,5 M€ dont 1,4 M€ ont été reconnu en Frais de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice social, les évènements importants suivants sont à signaler :

- Fusion par voie d'absorption de la société NOVAXEL dans VISIATIV Software avec effet rétroactif au 1er janvier 2015,
- Signature le 27 février 2015, avec les actionnaires de la société IMALIA un protocole d'acquisition sous conditions suspensives. La finalisation de ce rapprochement structurant pour le groupe VISIATIV devrait intervenir au plus tard le 15 mai prochain. Cette opération sera essentiellement financée par endettement bancaire.
- Signature le 31 mars 2015 d'un protocole d'accord avec la société Tata Technologies Europe (Tata PLM France) à l'effet d'acquérir le fonds de commerce des activités PLM françaises. La conclusion définitive de cette acquisition devrait intervenir au cours du mois de Juin de cette année.

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fort de la réussite de son processus d'introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext, le groupe entend poursuivre son développement, tant organique qu'au travers de croissance externe, sur ces deux métiers d'Edition et d'Intégration.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de -2 562 693 euros au 31 décembre 2014.

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE SUISSE,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières les Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2014, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 4 029 407 euros contre 4 439 036 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation ressortent à 5 257 131 euros contre 5 401 017 euros lors de l'exercice précédent. Notre résultat d'exploitation ressort ainsi à -274 206 euros contre -44 696 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à -3 112 321 euros contre -1 192 684 euros lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par une perte de -2 881 481 euros contre une perte de -3 137 785 euros lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Introduction sur le marché Alternext d'Euronext Paris

Le Conseil d'Administration a au cours de sa réunion du 22 mai 2014, en vue de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, et conformément à la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires réunie le 17 mars 2014, décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 393.922,80 Euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, de 656.538 actions ordinaires nouvelles au prix de 10,86 Euros par action, soit 0,60 Euros de valeur nominale et 10,26 euros de prime d'émission chacune, libérées intégralement en numéraire par des versements en espèces, faisant ainsi usage en totalité de la clause d'extension telle que définie par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2014.

Le montant total de la souscription s'établissait à 7.130.002,68 euros, soit avec une prime d'émission globale de 6.736.079,88 euros.

Augmentation de capital réservé aux salariés

Une augmentation de capital réservé aux salariés adhérent au FCPE Visiativ Actionnariat de 28 662 actions a été décidée le 06 octobre 2014 pour une valeur unitaire de l'action de 7,44 €, soit une augmentation de capital de 17 K€ et une prime d'émission de 196 K€. La société a abondé pour 36 K€ sur l'exercice.

Fusion :

- Fusion par voie d'absorption de la société VISIATIV SERVICES dans VISIATIV avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014

Evolution des participations sur l'exercice 2014 :

- Cession des titres de sociétés JUMPQUEST, QEEX IP, ASPRESSO afin que ces sociétés fusionnent par voie d'absorption dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014
- Cession de titre de la société MINDEEX afin que ces sociétés fusionnent par voie d'absorption dans VISIATIV SOLUTIONS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014
- Prise de participation à hauteur de 10% dans le capital social de la société Food connexion le 19 décembre 2014,
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social d'Axeleo, établissant le pourcentage à 4,70%,
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social de Cadesis, établissant le pourcentage à 14,37%,
- Cession à 100% de la participation prise dans Energitim en juillet 2014,
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital d'Alliativ, passant de 51% à 75%.

Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 13 439 actions pour une valeur de 73 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevés à -87 K€. Le solde du contrat de liquidité s'élève à 40 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Souscription d'un emprunt obligataire convertible en action

La société VISIATIV a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en action émis par la société LYNKOA, dont VISIATIV détient une participation à hauteur de 19,24% pour un total de 21 040 obligations d'une valeur de 394 500 euros le 16 mai 2014. Cet emprunt obligataire a été émis par compensation du compte courant présent dans les comptes du groupe VISIATIV.

C. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Cession des titres Novaxel à Visiativ Software afin que ces sociétés fusionnent par voie d'absorption Software avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015,
- Signature le 27 février 2015, avec les actionnaires de la société IMALIA un protocole d'acquisition sous conditions suspensives. La finalisation de ce rapprochement structurant pour le groupe VISIATIV devrait intervenir au plus tard le 15 mai prochain. Cette opération sera essentiellement financée par endettement bancaire.
- Signature le 31 mars 2015 d'un protocole d'accord avec la société Tata Technologies Europe (Tata PLM France) à l'effet d'acquérir le fonds de commerce des activités PLM françaises. La conclusion définitive de cette acquisition devrait intervenir au cours du mois de Juin de cette année.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2015, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Aucune activité de ce type n'est envisagée actuellement.

F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

DATE D'ECHEANCE	MONTANT DES DETTES FOURNISSEURS			
	31/12/2013		31/12/2014	
DETTE	Dettes à échoir	Dettes échues	Dettes à échoir	Dettes échues
Moins de 30 jours	212.807 €	10.878 €	167.000 €	41.139 €
Entre 30 jours et 60 jours	1.615 €	4.239 €	-	6.863 €
Plus de 60 jours	-	24.725 €	-	24.268 €
SOUS TOTAL	214.422 €	39.842 €	167.000 €	72.271 €
MONTANT TOTAL TTC	254.264 €		239.271€	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

A. VISIATIV SOFTWARE (filiale à 100 %)

Le capital de la société a été porté de 3.119.220 € à 5.139.220 € suite à une augmentation de capital de 2.020.000 € en date du 29 décembre 2014 réalisée par l'émission de 101.000 actions de 20 euros nominale chacune, intégralement souscrite par l'associée unique VISIATIV, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Nous vous rappelons qu'une correction d'erreur liée à la reconnaissance des revenus des contrats de maintenance sur les logiciels édités par la société est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 : à compter du 1^{er} janvier 2013, ce chiffre d'affaires a été étalé au prorata temporis à partir de la date de démarrage du contrat. Antérieurement, il était reconnu intégralement à l'émission de la facture annuelle de maintenance, en début de période.

Enfin, la société a procédé, le 24 mars 2014, à des opérations de fusion absorption des sociétés ASPRESSO, JUMPQWEST et QEEX avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2014. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 5.911.263 € contre 6.588.769 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 10,28 %. Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 10.283.414 € contre 8.179.446 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est déficitaire et ressort à (2.299.056) € au 31 décembre 2014 contre 54.853 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif et s'établit à (27.409) € contre (37.653) € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il provient essentiellement des malis de fusion d'un montant total de 6.282 € qui ont été comptabilisés suite aux fusions avec la société JUMPQWEST (à hauteur de 6.281 €) et la société QEEX (à hauteur de 1 €).

Par contre, suite à la fusion avec la société ASPRESSO, un boni de fusion de 2.516 € a été incorporé sur la prime de fusion.

Le résultat courant avant impôt ressort à (2.326.466) € contre 17.201 € en 2013.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à 76.925 €, et provient essentiellement d'une avance non remboursable de la COFACE.

En 2013, la société avait enregistré (1.671.302) € de résultat exceptionnel correspondant essentiellement à une charge exceptionnelle de 1.672.890 € résultant de la correction d'erreur rappelée ci-dessus.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2014 se solde par une perte de (2.249.541) € contre une perte de (1.654.102) € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

Nous vous rappelons que la société a fait l'acquisition le 1er juillet 2013 du fonds de commerce « ISOFLEX » au prix de 600.000 €, qui a été réglé à hauteur de 350.000 € le jour de la cession, le solde de 250.000 € devant être payé au plus tard le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, la société a procédé le 31 mars dernier à une opération de fusion absorption de la société NOVAXEL avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015.

Préalablement à cette opération et afin que celle-ci puisse être placée sous le régime des fusions simplifiées prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société a acquis le 13 février 2015 la totalité des titres appartenant à sa société mère VISIATIV dans le capital de la société NOVAXEL et, est devenue ainsi l'associée unique de cette dernière, moyennant le prix de 1.950.000 €.

La société continuera à investir en 2015, tant en recherche et développement pour enrichir son offre produits, qu'au niveau marketing et commercial pour promouvoir et adresser une offre élargie répondant aux besoins de ces clients. Ces investissements devraient permettre de renouer avec la croissance constatée ces dernières années.

Quant à la filiale Isotools Tunisie, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 169 KTND (prestations de sous-traitance pour le compte de Visiativ Software) pour un résultat net proche de l'équilibre.

B. AXEMBLE (filiale à 99,98 %)

Nous vous rappelons qu'une correction d'erreur liée à la reconnaissance des revenus des contrats de maintenance conclus avec les clients des solutions éditées par la société est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 : à compter du 1er janvier 2013, ce chiffre d'affaires a été étalé au prorata temporis à partir de la date de démarrage du contrat. Antérieurement, il était reconnu intégralement à l'émission de la facture annuelle de maintenance, en début de période.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 33.697.736 € contre 33.208.352 € en 2013, soit une hausse de 1,47 %.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 31.771.831 € contre 31.472.833 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à 2.566.498 € au 31 décembre 2014 contre 2.449.568 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 779.760 € contre 503.187 € au titre de l'exercice 2013.

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire et ressort à 3.346.259 € contre 2.952.755 € en 2013.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à (4.315) € contre (886.146) € au titre de l'exercice précédent. Ce résultat en 2013 provenant essentiellement d'une charge exceptionnelle de 824.879 € résultant de la correction d'erreur rappelée ci-dessus.

Compte tenu de la participation des salariés de 263.346 € et d'un impôt sur les bénéfices de 787.550 €, l'exercice 2014 se solde par un bénéfice de 2.291.048 € contre un bénéfice de 1.520.997 € l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

La société envisage de maintenir son rythme de croissance annuel connu par le passé, porté notamment par sa notoriété, son savoir-faire ainsi que sa force commerciale, et aussi l'intégration dans son offre de produits développés par le Groupe.

C. VISIATIV SOLUTIONS (filiale à 100%)

Le capital de la société a été porté de 10.000 € à 2.150.000 € suite à une augmentation de capital de 2.140.000 € en date du 29 décembre 2014, réalisée par l'émission de 214.000 actions de 10 euros de nominal chacune, intégralement souscrite par l'associée unique VISIATIV, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

En outre, au cours de l'exercice, la société a absorbé la société MINDEEX avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2014. Cette opération de fusion a été réalisée au 30 juin 2014.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 3.577.458 € contre 1.075.312 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 5.101.871 € contre 1.609.285 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1.414.659) € contre un résultat également déficitaire de (443.664) € en 2013.

Le résultat financier s'établit à (138.544) € contre (10.591) € en 2013 et provient essentiellement d'un mali de fusion de 105.633 € qui a été comptabilisé suite à la fusion avec la société MINDEEX. Le résultat courant avant impôt ressort à (1.553.202) € contre (454.255) € l'exercice précédent.

La société a par ailleurs enregistré 1.328 € de produits exceptionnels au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2014. En 2013, la société avait enregistré 622.882 € de résultat exceptionnel correspondant à un abandon de créance d'égal montant consenti par la société VISIATIV avec clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu de ces résultats et en l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice 2014 se solde par une perte de (1.551.874) € contre un bénéfice de 170.710 € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2014, la société a poursuivi son développement sur ses métiers de conseil et intégration de solutions PLM. Pour rappel, la société a acquis, fin 2013, la branche d'activité de fonds de commerce appelée « FDC Licences » appartenant à la société CADESOFIT avec jouissance au 1^{er} janvier 2014, et ce, moyennant le prix de 400.000 €. En outre, la fusion, par voie d'absorption, de la société MINDEEX, a été réalisée au cours de l'exercice 2014 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} Janvier 2014.

Ces évolutions permettront à la société de poursuivre un rythme de croissance soutenu avec une offre globale à destination des entreprises de taille intermédiaire et d'atteindre sur horizon moyen terme, une taille critique qui lui permettra d'atteindre une rentabilité d'exploitation satisfaisante.

D. NOVAXEL (filiale à 100%)

Le chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève 2.201.912 € contre 2.566.641 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 2.568.676 € contre 2.727.503 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (70.345) € contre (93.755) € en 2013.

Le résultat financier s'établit à 2.170 € contre 6.269 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le résultat courant avant impôt à (68.175) € contre (87.486) € l'exercice précédent.

La société a enregistré un résultat exceptionnel de (1.248) € contre 84.568 € l'an passé.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2014 se solde par une perte nette de (69.423) € contre un bénéfice net de 4.439 € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

Nous vous rappelons que l'absorption par la société Visiativ Software de la société Novaxel a été réalisée au 31 mars 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2014 tant au niveau comptable que fiscal.

E. ALLIATIV (filiale détenue à hauteur de 75 % depuis 2014)

La société ALLIATIV, de droit marocain, a pour principales activités le développement d'un réseau de distribution des solutions informatiques éditées par la société VISIATIV SOFTWARE au travers de partenaires locaux. Cette dernière a réalisé un chiffre d'affaires de 3.2 MMAD en 2014 avec une perte d'exploitation de (3.3) MMAD.

F. VISIATIV SUISSE (filiale à 100 %)

Le 12 mars 2012, il a été constitué une société dénommée « Visiativ Suisse », société de droit suisse au capital de 100.000 CHF, détenue à 100% par VISIATIV.

Il s'agit de son troisième exercice social. Elle n'a pas eu d'activité depuis sa constitution.

La société a démarré une activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques début Janvier 2015.

G. VISIATIV MAROC (filiale à 100 %)

En février 2013, il a été constitué une société dénommée « Visiativ Maroc », société de droit marocain au capital de 300.000 MAD, détenue à 99.74% par VISIATIV.

Cette société réalise des prestations de services de développement et de prototypage rapide de nouvelles innovations pour des sociétés du groupe VISIATIV.

Au cours de l'exercice 2014, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 7.9 MMAD pour une perte d'exploitation de (0,7) MMAD.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 029 407 euros contre 4 439 036 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 953 517 euros contre 917 285 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 063 148 euros contre 3 527 018 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 200 189 euros contre 115 570 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 044 756 euros contre 1 195 888 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 861 172 euros contre 519 098 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 28 contre 6 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 87.508 euros contre 43.244 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 359 euros contre 198 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 257 131 euros contre 5 401 017 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -274 206 euros contre -44 696 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -2 838 115 euros (-1 917 988 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à - 3 112 321 euros contre -1 962 684 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -556 710 euros contre -1 621 638 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -787 550 euros contre -446 537 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de -2 881 481,13 euros contre une perte de -3 137 785,17 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la société s'élevait à 23 540 397 euros contre 22 852 969 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 2 881 481,13 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice en totalité au compte « Report à nouveau » créditeur, dont le montant s'élèverait ainsi à 903 160,17 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 17 565 286,07 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 39.370 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Christian DONZEL et de Monsieur Laurent FIARD venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement du mandat de Co-Commissaires aux comptes

Le mandat du Cabinet AVVENS AUDIT, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean Pierre EPINAT, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore 31 décembre 2020.

Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	CADESIS (SA) VISIATIV SERVICES (SAS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) Néant	Administrateur Directeur Général Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	AXEMBLE SUISSE VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) CADESIS (SA) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) PRIMMO (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) Néant	Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING APLICIT CADESOFIT ILIATIS KODIAK INVESTISSEMENTS SCI MIKAB AXELLIANCE HOLDING AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE SUPPORT SERVICES	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Gérant
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST CFDP EVOLEM SCI Montpellier Néant	DGD et administrateur Vide Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Administrateur Administrateur Gérant Néant
Benoît SOURY	Investissement & développement Banque Populaire Loire et Lyonnais Agence de développement économique de Lyon APICIL Sommitale SCI Les Haies	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F MA VIFLEX PIL ULTRA TECH Centre Paul Roubier IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds Sofineco Geen On Lyon	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Administrateur Administrateur Administrateur Gérante Administrateur

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La société VISIATIV s'est porté caution solidaire de la société LYNKOA envers les banques SOCIETE GENERALE et CIC pour garantir, dans la limite de 122.500 euros, le paiement des sommes dues par la société LYNKOA au titre du prêt de 300.000 euros. Le solde restant à rembourser au 31 décembre 2014 est de 64.316 euros.
- La société VISIATIV s'est porté caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2014, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 912.500 euros. Les deux contrats sont dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du groupe VISIATIV est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le groupe VISIATIV reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 65% du chiffre d'affaires de l'exercice 2014, le classant parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour les deux dirigeants.

4. Principaux risques financiers

Les financements bancaires étant essentiellement souscrits à taux fixe, la sensibilité du groupe à des variations de taux est considérée comme non significative.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	% droit de vote
Famille DONZEL ⁽¹⁾	521 172	17,5%	23,4%
Famille FIARD ⁽¹⁾	521 048	17,5%	23,4%
Fondateurs ⁽²⁾	1 042 220	35,0%	46,7%
CAL INVEST ⁽²⁾	97 200	3,3%	4,4%
Audacia ⁽³⁾	450 662	15,1%	10,1%
FCPE Visiativ Actionnariat	28 662	1,0%	0,6%
CD Management	29 067	1,0%	4,4%
Sociétés d'investissement et Actionnariat salarié	605 591	20,4%	19,5%
Auto Détention ⁽⁴⁾	10 168	0,3%	
Public	1 316 715	44,3%	33,8%
TOTAL	2 974 692	100%	100%

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

C. Participation des salaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2014 à 1,0%.

D. Attribution d'actions gratuites et de stock option

Néant.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à CHARBONNIERES LES BAINS

Le 10 Avril 2015

Le Conseil d'Administration

M. Laurent FIARD

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en euros	Notes	31/12/2014			31/12/2013
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecart d'acquisition	5.1	14 379 715	(10 466 134)	3 913 581	4 487 822
Immobilisations incorporelles	5.2	7 893 057	(6 409 623)	1 483 434	1 947 475
Immobilisations corporelles	5.2	1 531 004	(962 813)	568 191	485 938
Immobilisations financières	5.2	2 121 426	(146 751)	1 974 675	1 413 532
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		25 925 202	(17 985 321)	7 939 881	8 334 767
Avances et acomptes versés	5.4	369 967	-	369 967	63 289
Créances clients	5.3	12 219 255	(1 228 661)	10 990 594	9 080 751
Autres créances	5.4	4 730 083	(681 420)	4 048 663	5 787 641
Impôts différés actif	5.5	1 427 865	-	1 427 865	1 427 461
Disponibilités	5.6	5 836 738	-	5 836 738	2 457 182
Charges constatées d'avances	5.7	267 218	-	267 218	235 493
TOTAL ACTIF CIRCULANT		24 851 126	- 1 910 081	22 941 045	19 051 817
Ecart de conversion actif		1 436	-	1 436	1 423
TOTAL ACTIF		50 777 764	- 19 895 402	30 882 362	27 388 007

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en euros	Notes	31/12/14	31/12/13
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	5.8	1 784 815	1 241 720
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.8	14 592 842	9 232 588
Réserves et report à nouveau	5.8	(8 672 701)	(8 707 435)
Ecart de conversion groupe	5.8	226 402	191 093
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(2 562 693)	34 734
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 368 665	1 992 700
Intérêts minoritaires		1 047	668
Autres fonds propres		-	-
Provisions	5.9	549 798	423 493
Dettes financières	5.12	4 355 459	5 544 687
Avances et acomptes reçus	5.12	-	105 756
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.12	8 468 810	7 982 553
Dettes fiscales et sociales	5.12	6 725 415	6 642 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.12	150 000	450 000
Autres dettes	5.12	192 206	84 311
Impôts différés passif	5.5	5 817	3 919
Produits constatés d'avance	5.7	5 064 968	4 157 616
TOTAL DETTES		24 962 675	24 971 146
Ecart de conversion passif		177	-
TOTAL PASSIF		30 882 362	27 388 007

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	5.14	40 482 504	38 727 396
Production vendue	5.14	9 193 059	10 456 954
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		49 675 563	49 184 350
Autres produits d'exploitation	5.15	2 703 640	2 871 887
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		52 379 203	52 056 237
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	5.16	19 295 397	17 556 860
Autres achats et charges externes	5.16	8 338 785	7 016 365
Impôts, taxes et versements assimilés	5.16	965 015	959 837
Frais de personnel	5.16	21 910 920	22 205 409
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.16	2 110 650	1 372 372
Dotations aux provisions et dépréciations	5.16	949 875	595 929
Autres charges	5.16	100 967	71 835
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		53 671 609	49 778 607
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 292 406)	2 277 630
Produits financiers	5.17	56 792	65 253
Charges financières	5.17	535 732	411 568
RESULTAT FINANCIER		(478 940)	(346 315)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 771 346)	1 931 315
Produits exceptionnels	5.18	129 245	576 185
Charges exceptionnelles	5.18	130 923	3 144 738
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 678)	(2 568 553)
Impôts sur les bénéfices		182 347	(1 154 157)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(1 955 371)	516 919
Résultat des sociétés mises en équivalence	5.2	0	41 764
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	5.1	606 947	550 272
RESULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 562 318)	8 411
RESULTAT GROUPE		(2 562 693)	34 734
RESULTAT HORS GROUPE		375	(26 323)
Résultat par action	5.19	(0,861)	0,031
Résultat dilué par action	5.19	(0,861)	0,030
Résultat par action avt dot. Amort. Écarts acquisition		(0,657)	0,52

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital		Primes d'émission	Report à nouveau	Ecart de conversion	Réserves et résultat	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital					
Au 31 décembre 2013	1 117 548	1 241 720	9 232 588	(8 707 435)	191 093	34 734	1 992 700
Affectation du résultat 2013				34 734		(34 734)	-
Résultat net 2014						(2 562 693)	(2 562 693)
BSA convertis en actions	27 198	30 220					30 220
Emission d'actions (IPO)	656 538	393 923	6 736 080				7 130 003
Emission d'actions (FSCPE)	28 662	17 197	196 048				213 245
Diminution de la valeur nominale	1 144 746	101 755	(101 755)				-
Imputation des frais IPO			(1 309 822)				(1 309 822)
Contrat de liquidité			(160 297)				(160 297)
Ecart de conversion					35 309		35 309
Au 31 décembre 2014	2 974 692	1 784 815	14 592 842	(8 672 701)	226 402	(2 562 693)	5 368 665

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net		(2 562 318)	8 411
(-) Elimination des amortissement des immobilisations incorporelles	5.2	(1 926 888)	(1 177 693)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	5.2	(180 692)	(194 679)
(-) Elimination des amortissement des écarts d'acquisition	5.1	(606 947)	(550 272)
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières		(45 000)	
(-) Dotations provisions	5.9	(486 759)	(718 838)
(-) Reprises provisions	5.9	361 774	699 917
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		3 829	51 914
(-) Subvention virée au résultat	5.11	112 502	81 192
(-) quote part de résultat mis en équivalence		-	(41 764)
(-) Variation des impôts différés	5.6	1 494	1 423 542
Capacité d'autofinancement		204 369	435 092
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		669 357	3 661 852
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		873 726	4 096 944
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	(1 478 156)	(2 552 048)
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2	(271 803)	(218 623)
Acquisition d'immobilisations financières	5.2	(621 347)	(562 225)
Cession d'immobilisations financières	5.2	54 907	-
Contrat de liquidité	5.2	(200 000)	
Incidence des variations de périmètre		-	142 816
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 516 399)	(3 190 080)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentations de capital net des frais d'augmentations de capital	5.8	6 063 646	-
Emission d'emprunts		-	250 000
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10	(917 092)	(1 502 824)
Autres flux de financement			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		5 146 554	(1 252 824)
Incidences des variations des cours de devises		35 309	(45 918)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		3 539 190	(391 878)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5.6	1 897 347	2 289 225
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	5.6	5 436 537	1 897 347
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		3 539 190	(391 878)

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs non courants (autres immobilisations financières)	-	309 086
Stocks	-	68 301
Clients et comptes rattachés	(1 909 843)	988 708
Autres créances	1 430 864	(2 909 507)
Ecart de conversion Actif et Passif	1 423	24
Charges constatées d'avance	(31 725)	88 168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 257	1 602 695
Dettes fiscales et sociales	83 111	(26 947)
Autres créditeurs et dettes diverses	(298 082)	230 626
Produits constatés d'avance	907 352	3 310 698
Total Variations	669 357	3 661 852

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs	28
1.1 Information relative à la Société et à son activité	28
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2014	28
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2014.....	29
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	30
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	30
2.2 Application des méthodes préférentielles	30
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	30
2.4 Changement de méthode comptable	31
2.5 Correction d'erreur au 31 décembre 2013.....	31
Note 3 : Périmètre de consolidation	31
3.1 Méthodes de consolidation	31
3.2 Périmètre au 31 décembre 2014	32
3.3 Variations de périmètre.....	33
3.4 Sociétés exclues du périmètre	33
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	33
4.1 Ecart d'acquisition	33
4.2 Immobilisations incorporelles.....	34
4.3 Immobilisations corporelles.....	35
4.4 Immobilisations financières.....	35
4.5 Contrats de location	36
4.6 Stocks.....	36
4.7 Créances	36
4.8 Impôts différés.....	36
4.9 Valeurs mobilières de placement.....	36
4.10 Disponibilités	37
4.11 Opérations en devises étrangères	37
4.12 Provisions pour risques et charges	37
4.13 Indemnité de départs à la retraite.....	37
4.14 Instruments financiers.....	38

4.15 Emprunts	38
4.16 Contrat de liquidité.....	38
4.17 Subventions publiques à recevoir	38
4.18 Chiffres d'affaires	39
4.19 Informations sectorielles	40
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	40
4.21 Résultat financier.....	40
4.22 Résultat par action	40
Note 5 : Notes sur le bilan consolidé	41
<i>Note 5.1 : Ecart d'acquisition</i>	41
<i>Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières</i>	41
<i>Note 5.3 : Créances clients</i>	42
<i>Note 5.4 : Détails des créances et ventilation par échéance</i>	42
<i>Note 5.5 : Impôts différés</i>	44
<i>Note 5.6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie</i>	45
<i>Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance</i>	45
<i>Note 5.8 : Capitaux propres.....</i>	46
<i>Note 5.9 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation</i>	47
<i>Note 5.10 : Emprunts auprès des établissements de crédits</i>	48
<i>Note 5.11 : Emprunts et dettes financières divers.....</i>	49
<i>Note 5.12 : Echéances des dettes à la clôture</i>	51
<i>Note 5.13 : Détail des charges à payer.....</i>	52
<i>Note 5.14 : Chiffre d'affaires</i>	52
<i>Note 5.15 : Autres produits d'exploitation</i>	53
<i>Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel</i>	53
<i>Note 5.17 : Produits et charges financiers.....</i>	54
<i>Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels</i>	54
<i>Note 5.19 : Résultat par action.....</i>	55
<i>Note 5.20 : Parties liées</i>	55
<i>Note 5.21 : Engagements donnés.....</i>	56
<i>Note 5.22 : Effectifs</i>	60
<i>Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers.....</i>	60
<i>Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes</i>	62

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO et de l'édition de logiciels collaboratifs et se développe autour de deux pôles « métiers » historiques et complémentaires : l'intégration de solutions innovantes et l'édition de logiciels pragmatiques.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières les Bains.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2014

Fusion par voie d'absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014

- Fusion par voie d'absorption des sociétés JUMPQUEST, QEEX IP, ASPRESSO dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1er janvier 2014
- Fusion par voie d'absorption de la société VISIATIV SERVICES dans VISIATIV avec effet rétroactif au 1er janvier 2014
- Fusion par voie d'absorption de la société MINDEEX dans VISIATIV SOLUTIONS avec effet rétroactif au 1er janvier 2014

Evolution des participations sur l'exercice 2014

- Prise de participation à hauteur de 10% dans le capital social de la société Food connexion le 19 décembre 2014,
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social d'Axeleo, établissant le pourcentage à 4,70%,
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social de Cadesis, établissant le pourcentage à 14,37%,
- Cession à 100% de la participation prise dans Energitim en juillet 2014,
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital d'Alliativ, passant de 51% à 75%.

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 13 439 actions pour une valeur de 73 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevés à -87 K€. Le solde du contrat de liquidité s'élève à K€ 40.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Augmentation de capital réservé aux salariés

Une augmentation de capital réservé aux salariés adhérent au FCPE Visiativ Actionnariat de 28 662 actions a été décidée le 06 octobre 2014 pour une valeur unitaire de l'action de 7,44 €, soit une augmentation de capital de 213 K€. La société a abondé pour 36 K€ sur l'exercice.

Souscription d'un emprunt obligataire convertible en action

La société VISIATIV a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en action émis par la société LYNKOA, dont VISIATIV détient une participation à hauteur de 19,24% pour un total de 21 040 obligations d'une valeur de 394 500 euros le 16 mai 2014. Cet emprunt obligataire a été émis par compensation du compte courant présent dans les comptes du Groupe VISIATIV.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2014

- Fusion par voie d'absorption de la société NOVAXEL dans VISIATIV Software avec effet rétroactif au 1er janvier 2015,
- Signature le 27 février 2015, avec les actionnaires de la société IMALIA un protocole d'acquisition sous conditions suspensives. La finalisation de ce rapprochement structurant pour le Groupe Visiativ devrait intervenir au plus tard le 15 mai prochain. Cette opération sera essentiellement financée par endettement bancaire.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels.
- le calcul des impôts différés.
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice.

2.5 Correction d'erreur au 31 décembre 2013

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Un changement est intervenu dans l'application de la méthode de reconnaissance des revenus de contrats de maintenances conclus avec les clients de sa solution VISIATIV, éditée par le groupe.

Jusqu'au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires était reconnu intégralement à l'émission de la facture annuelle de maintenance, en début de période.

A compter du 1er janvier 2013, ce chiffre d'affaires est différé et reconnu au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

Les produits constatés d'avance qui auraient dû être comptabilisés au 1^{er} janvier 2013 s'élèvent à 2 568 K€. Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés au 31 décembre 2013 pour un montant de 2 873 K€.

Il en résulte un impact négatif pour le Groupe, comptabilisé dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2013, s'élevant à 2 568 K€. La variation 2013 des produits constatés d'avances a été reconnue dans le résultat d'exploitation pour un montant de 304 K€.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de

détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition.

3.2 Périmètre au 31 décembre 2014

Sociétés	31-déc-14		31-déc-13		Méthode de consolidation
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
AXEMBLE	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	IG
AXEMBLE SUISSE	100%	99,98%	100%	99,98%	IG
VISIATIV SOFTWARE (ex- Vdoc Software)	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION (ex- ALIXENCE)	100%	100%	100%	100%	IG
NOVAXEL	100%	100%	100%	100%	IG
ASPRESSO		(a)	100%	100%	IG
MINDEEX		(b)	100%	100%	IG
QEEX		(a)	100%	100%	IG
VISIATIV SERVICES		(c)	100%	100%	IG
JUMPQWEST		(a)	100,00%	100,00%	IG
ISOTOOLS	NC	NC	NC	NC	IG
LYNKOA	NC	NC	NC	NC	IG
STRATEGEEEX	NC	NC	NC	NC	ME

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Solutions

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise En Equivalence

NC : Non consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

NEANT

Sorties de périmètre

NEANT

3.4 Sociétés exclues du périmètre

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2014 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

Sociétés	% de détention	31 décembre 2014 (en K€)		
		Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
SYMEO (données 31/12/2013)	15,00 %	40	39	0
ILIATIS (données 31/12/2013)	20,00 %	(44)	(0)	(42)
CADESIS (données 31/12/2013)	14,37 %	321	4 117	(26)
ALLIATIV (c)	75,00 %	(469)	293	(242)
LYNKOA (données 31/12/2013)	19,24 %	79	448	(55)
VISIATIV SUISSE	100,00 %	58	0	(25)
AXELEO (a)	4,7 %	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
VISIATIV MAROC (b)	99,74 %	(122)	716	(104)
FOOD CONNEXION (d)	10%	Non significatif	Non significatif	Non significatif
SIMLINX	19,90 %	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué

(a) AXELEO – La société a été constituée au mois de novembre 2013 avec un capital social de 20 600 euros. Aucun exercice comptable n'a été clôturé au 31 décembre 2013. La participation détenue est passée de 11,12% à 4,7%

(b) VISIATIV MAROC, constituée en février 2013, avec un capital de 300 000 dirham.

(c) ALLIATIV : Le pourcentage de détention est passé de 51% à 75% durant le 1^{er} semestre 2014.

(d) Entrée de FoodConnexion à hauteur de 10 % le 19 décembre 2014

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition. Cette durée n'excède pas 10 ans.

Les fonds de commerce acquis par les entités du groupe et inscrits dans les comptes sociaux sont assimilés aux écarts d'acquisition et amortis sur une durée de 10 ans. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et toute perte de valeur est considérée comme définitive, comme c'est le cas pour les pertes de valeur des écarts d'acquisition

Par ailleurs, si les objectifs retenus lors de l'acquisition viennent à être sensiblement modifiés, un amortissement exceptionnel ou une modification du plan d'amortissement est comptabilisé au-delà des amortissements pratiqués.

Conformément au paragraphe 210 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Les coûts relatifs aux versions mineures et aux améliorations de fonctionnalités des programmes sont maintenus en charges.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution de produits existants) ou 36 mois (nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation des produits.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	6 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans – Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Stocks

Les en-cours de production de services sont valorisés au coût de revient de production.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2014, composé des sociétés suivantes : la SA VISIATIV, la SAS AXEMBLE, la SAS VISIATIV SOFTWARE, la SAS VISIATIV SOLUTIONS, la SAS NOVAXEL.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des retours clients qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.21 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe n'a pas recours à d'autres instruments financiers.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2014. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 5.11.

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 5.11.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de matériel informatique (négoce)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce)
Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la livraison du produit au client, matérialisée par l'envoi de la clé d'accès au logiciel ou par la mise

à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.

- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités.
Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service
Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel pour une période déterminée.
Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.

4.19 Informations sectorielles

La Société opère sur deux segments d'activité distincts :

- La commercialisation et l'intégration de solutions innovantes.
- L'édition de logiciels.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

Note 5.1 : Ecarts d'acquisition

VALEURS BRUTES DES ECARTS D'ACQUISITION (Montants en euros)	31/12/2013	Augmentations	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2014
Novaxel	1 743 047					1 743 047
Axemble suisse	1 889 544				40 830	1 930 374
Isotools	758 979					758 979
Alixence	400 000	15 310				415 310
Isoflex	598 210					598 210
Innocad	439 502					439 502
Autres écarts d'acquisition	8 494 293					8 494 293
Total écarts d'acquisition	14 323 575	15 310	0	0	40 830	14 379 715

AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION (Montants en euros)	31/12/2013	Augmentations	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2014	Valeurs nettes 31/12/2014
Novaxel	174 305	174 304				348 609	1 394 438
Axemble suisse	983 159	173 469			23 434	1 180 062	750 312
Isotools	164 446	75 898				240 344	518 635
Alixence	0	41 531				41 531	373 779
Isoflex	29 011	59 821				88 832	509 378
Innocad	131 850	43 950				175 800	263 702
Autres écarts d'acquisition	8 352 982	37 974				8 390 956	103 337
Total écarts d'acquisition	9 835 753	606 947	0	0	23 434	10 466 134	3 913 581

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 10 ans.

Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassement	31/12/2014
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 881 907	1 462 846			88	-451 784	7 893 057
Total immobilisations incorporelles	6 881 907	1 462 846	0	0	88	-451 784	7 893 057
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 247	2 337				-500	7 084
Installations générales, agencements, aménagements							0
Matériel de transport		20 679	9 221	12 137		4 395	27 990
Matériel de bureau, informatique, mobilier		56 763		1 273		310 289	368 325
Autres immobilisations corporelles	1 381 300	192 024		-13 410	1 853	-434 162	1 127 605
Total immobilisations corporelles	1 386 547	271 803	9 221	0	1 853	-119 978	1 531 004
Autres immobilisations financières	1 515 283	661 050	54 907				2 121 426
Total immobilisations financières	1 515 283	661 050	54 907	0	0	0	2 121 426
TOTAL GENERAL	9 783 737	2 395 699	64 128	0	1 941	-571 762	11 545 487

Les reclassements concernent les immobilisations issues des entités fusionnées qui ont été comptabilisées en valeur nette comptable dans les sociaux.

Le poste « autres postes d'immobilisation incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits.

L'augmentation des autres immobilisations financières est liée notamment à la souscription d'un emprunt obligataire pour un montant de 395 K€ à la société LYNKOA, la prise de participation dans food connexion pour 100K€, le solde du contrat de liquidité pour 40 K€. (cf note 1.2)

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres non consolidés (environ 573 K€), d'emprunts obligataires pour 800 K€, des dépôts et cautionnements (environ 340 K€), et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteur de l'obligation de construction (environ 364 K€).

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassement	31/12/2014	Valeurs nettes 31/12/2014
Frais d'établissement et de développement								
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 934 432	1 926 888				88	6 409 623	1 483 434
Total immobilisations incorporelles	4 934 432	1 926 888	0	0	88	-451 785	6 409 623	1 483 434
Installations techniques, matériel et outillages industriels	500						-500	0
Installations générales, agencements, aménagements							0	0
Matériel de transport		689		2 916		4 395	8 000	19 990
Matériel de bureau, informatique, mobilier		42 444		354		260 384	303 182	65 143
Immobilisations corporelles en cours	900 109	137 559		-3 270	1 492	-384 259	651 631	475 974
Total immobilisations corporelles	900 609	180 692	0	0	1 492	-119 980	962 813	568 191
Autres immobilisations financières	101 751	45 000					146 751	1 974 675
Total immobilisations financières	101 751	45 000	0	0	0	0	146 751	1 974 675
TOTAL GENERAL	5 936 792	2 152 580	0	0	1 580	-571 765	7 519 187	4 026 300
Valeurs nettes	3 846 945	401 267	0	0	361	3	4 026 300	4 026 300

Les titres ont été dépréciés à hauteur de 45 K€ sur l'exercice et qui porte la dépréciation des immobilisations financières à 147 K€.

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients et comptes rattachés	12 219 255	10 029 079
Total brut des créances clients et comptes rattachés	12 219 255	10 029 079
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	1 228 661	948 328
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	1 228 661	948 328
Total net des créances clients et comptes rattachés	10 990 594	9 080 751

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Note 5.4 : Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2014.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2014		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 547 500		1 547 500
Total de l'actif immobilisé	1 547 500	0	1 547 500
De l'actif circulant			
Créances clients	12 219 255	11 326 574	892 681
Créance fiscale	2 404 632	475 547	1 929 085
Fournisseurs débiteurs	369 969	369 969	
Factor	908 398	908 398	
Comptes courants	1 079 750	398 330	681 420
Autres créances	338 737	338 737	
Total de l'actif circulant	17 320 741	13 817 555	3 503 186
Charges constatées d'avance	267 218	267 218	
Total général	19 135 459	14 084 773	5 050 686

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2013		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 053 487		1 053 487
Total de l'actif immobilisé	1 053 487	0	1 053 487
De l'actif circulant			
Créances clients	10 029 079	9 626 833	402 246
Créance fiscale	1 770 737	854 094	916 643
Fournisseurs débiteurs	63 289	63 289	
Factor	3 016 503	3 016 503	
Comptes courants	1 092 300	1 067 300	25 000
Autres créances	325 452	325 452	
Total de l'actif circulant	16 297 360	14 953 471	1 343 889
Charges constatées d'avance	235 493	235 493	
Total général	17 586 340	15 188 964	2 397 376

Crédit d'impôt recherche

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Factor

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.21.6.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2014, ces créances s'élèvent 908 K€.

Comptes courants

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

- Axemble Maroc : 110 K€, déprécié à 100%
- Alliativ : 460 K€, déprécié à 100%
- Visiativ Maroc 448 K€, déprécié à hauteur des capitaux propres, soit – 112 K€.
-

Note 5.5 : Impôts différés

La politique du groupe est d'intégrer ses filiales dans le périmètre d'intégration fiscale dont Visiativ est la tête de groupe. Ainsi, au 31 décembre 2014, seule Axemble Suisse (société étrangère) ne fait pas partie du périmètre.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 17 997 K€ au 31 décembre 2014 (dont 15 375 K€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

Au 31 décembre 2014, la fiscalité temporaire a été prise en compte. En application des principes en note 4.8 un impôt différé a été comptabilisé à hauteur des perspectives de résultats taxables estimés de façon prudente sur un horizon court.

Au 31 décembre 2014, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	-2 562 693	8 411
Impôt consolidé	182 347	284 187
Résultat avant impôt	-2 380 346	292 598
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	-793 369	97 533
Différences permanentes	-776 788	589 103
Activation du déficit fiscal	0	-1 154 154
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	1 821 212	822 724
Différences de taux d'imposition	-68 708	-71 018
Charge/produit d'impôt du groupe	182 347	284 187
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-7,7%</i>	<i>97,1%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2014 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Différences temporelles	990 394	933 006
Déficits reportables	17 621 964	13 671 055
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif en base	18 612 358	14 604 061
Différences temporelles	932 814	2 979 491
Déficits reportables		
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif en base	932 814	2 979 491
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés en base	17 679 544	11 624 570
Impôts différés non reconnus	-13 413 370	-7 353 946
Total net des impôts différés en base	4 266 174	4 270 624
<i>Impôts différés actif au bilan</i>	<i>1 427 875</i>	<i>1 427 461</i>
<i>Impôts différés passif au bilan</i>	<i>- 5 817</i>	<i>- 3 919</i>
Total net des impôts différés au bilan	1 422 058	1 423 542

Note 5.6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2014		01/12/2013	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur d'usage	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	5 836 738		2 457 182	
Concours bancaires courants	(400 201)		(559 835)	
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	5 436 537		1 897 347	

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Locations immobilières	99 299	68 476
Locations mobilières	63 177	58 962
Assurances	842	2 087
Maintenance informatique	24 640	45 415
Marketing	34 572	20 628
Divers	44 688	39 925
Total des charges constatées d'avance	267 218	235 493

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les produits constatés d'avance sont composés :

- De la facturation des contrats de maintenance. A noté que suite à la correction d'erreur présentée dans la note 2.5 de l'annexe, des produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour la première fois au 31 décembre 2013 relatifs à l'étalement du chiffre d'affaires maintenance sur les produits édités par le Groupe, pour un montant de 3 244 K€. Au 31 décembre 2014, ils s'élèvent à 4 126 K€.
- De la subvention d'investissement correspondant à la part du CIR liée aux projets immobilisés pour un montant de 131 K€ au 31 décembre 2013 et de 394 K€ au 31 décembre 2014.

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2014	31/12/2013
Capital (en euros)	1 784 815	1 241 720
Nombre d'actions	2 974 692	1 117 548
dont Actions ordinaires	2 524 032	880 218
dont Actions de préférences ADP2012-1	450 660	225 330
dont Actions de préférences ADP2012-2		12 000
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	1,11 €

Actions de préférences ADP2012

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012, la société a émis 225 330 actions de préférences ADP2012. En 2014, lors de la diminution du nominal, le nombre d'actions de préférences s'est élevé à 450 660 actions de préférence ADP 2012.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 sont :

- Droit à un dividende prioritaire nul, au titre de chacun des exercices clos avant le 1^{er} janvier 2018 ;
- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1^{er} janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants,
- Droit au cumul de ce dividende prioritaire sur 5 ans, au cas où il ne serait pas versé et à son prélèvement sur le bénéfice des exercices suivants ;
- A partir de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, droit à un dividende complémentaire égal à la différence favorable entre le dividende qui serait versé aux actions ordinaires, après paiement du dividende prioritaire, et le dividende prioritaire ;
- Représentation de la masse des titulaires des ADP2012 par un représentant unique qui percevra une rémunération annuelle prise en charge par la société proportionnelle au montant total reçu au titre de l'augmentation de capital proposée ;
- Droit d'information aux porteurs d'ADP2012 dans les 30 jours suivant chaque semestre ;

- Engagement de cession en une seule fois et portant sur la totalité des ADP2012, aux dirigeants, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 mars 2018 ;
- Droit de sortie conjointe, au-delà du 30 mars 2018, au cas où un actionnaire ou des actionnaires envisageraient la cession de leur participation à un tiers ou à un associé, ou à plusieurs acquéreurs, entraînant un changement de contrôle ;
- Obligation de sortie totale, au-delà du 30 mars 2018, au cas où un ou plusieurs associé(s) ou un ou plusieurs tiers viendrait(en)t à faire une offre portant sur 100 % des actions de la société, et qui serait acceptée par des titulaires d'actions représentant au moins 80 % des droits de vote de la société ;
- Droit pour l'assemblée des porteurs d'ADP2012, d'autoriser ou interdire, une réduction de capital tant que les ADP2012 n'auront pas été rachetées ;
- Droit pour l'assemblée des porteurs d'ADP2012, d'autoriser ou interdire des modifications statutaires modifiant leurs droits ;
- Tenue distincte des autres titres de la Société du registre des mouvements des ADP2012 sous format électronique.

Actions de préférences ADP2012-2

- Les actions de préférences ADP2012-2 ont été converties en actions ordinaires en date du 17 mars 2014.

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013.

Note 5.8.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2014

- Le 17 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de diminuer la valeur nominale de 1,11€ à 0,60 € par action et de convertir les BSA en 27 198 actions pour une valeur en capital social de 30 220 euros ;
- Suite à l'introduction en bourse le 28 mai 2014, une émission d'actions nouvelles de 656 538 actions ordinaires pour un capital social de 394 923 euros et une prime d'émission de 6 736 080 euros a été acté par l'assemblée générale ;
- La création d'un FSCPE réservés aux salariés a induit une augmentation de capital de 17 197 euros pour une prime d'émission de 196 048, soit un nombre total d'action de 28 662 actions.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2014						
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	0						0
Provisions pour litiges prud'homaux	0						0
Provisions pour pertes de change	1 418					13	1 431
Provisions pour maintenance	422 075	486 759	361 774			1 307	548 367
Provisions pour pensions et obligations similaires	0						0
Total provisions pour risques et charges	423 493	486 759	361 774	0	0	1 320	549 798

	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions sur stocks et en-cours	0						0
Provisions sur comptes clients	948 328	463 117	184 176			1 392	1 228 661
Provisions sur autres créances	414 419	267 001					681 420
Total provisions pour dépréciations	1 362 747	730 118	184 176	0	0	1 392	1 910 081
Total général	1 786 240	1 216 877	545 950	0	0	2 712	2 459 879

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts attendus pour répondre aux besoins de maintenance évalués pour les années à venir.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2014.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au cours des dernières années. Les notifications ne comportaient aucune rectification significative.

Note 5.10 : Emprunts auprès des établissements de crédits

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

ETATS DES DETTES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes auprès des établissements de crédit	3 445 924	4 122 669
Concours bancaires courants	400 201	559 835
Avances OSEO/COFACE	500 517	807 344
Intérêts courus	5 061	14 334
Comptes de participation bloqués	3 756	40 506
Total emprunts et dettes financières divers	909 535	1 422 018
Total dettes financières	4 355 459	5 544 687

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an. Les comptes courants bloqués ont une échéance supérieure à 1 an.

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2014 :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Axemble	99 325	Fixe	3,89%	02/04/2012	02/01/2017	43 078	56 247	
Axemble	500 000	Fixe	0,00%	31/12/2012	30/06/2019	62 500	437 500	
Visiativ	200 595	Fixe	4,60%	05/11/2011	05/10/2018	47 838	152 757	
Visiativ	41 667	Variable Swapé	6,00%	11/03/2009	12/03/2015	41 667	0	
Visiativ	953 416	Fixe	5,32%	25/12/2012	25/11/2019	190 683	762 733	
Visiativ	850 000	Fixe	4,31%	28/12/2012	28/11/2019	170 000	680 000	
Visiativ	90 000	Fixe	5,46%	31/10/2011	31/10/2017	30 000	60 000	
Visiativ	200 921	Fixe	5,36%	05/11/2011	05/10/2018	47 369	153 552	
Visiativ Software	450 000	Fixe	0,00%	31/12/2012	30/06/2019	56 250	393 750	
Novaxel	60 000	Fixe	2,66%	31/12/2009	30/09/2015	60 000		
Total	3 445 924					749 386	2 696 539	0

Les caractéristiques du Swap sur l'emprunt concerné chez Visiativ sont les suivantes :

Capital restant couvert au 31 décembre 2014	Échéance	Visiativ verse	Visiativ reçoit	Valeur de marché en € au 31 décembre 2014
41 667	13/03/2015	2,88%	EUR 3 M	(285)

Note 5.11 : Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers sont principalement composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (OSEO et COFACE).

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	COFACE	Avances OSEO	TOTAL
Au 31 décembre 2013	167 345	640 000	807 345
(+) Encaissement			0
(-) Remboursement	(16 825)	(177 500)	(306 826)
(+/-) Autres mouvements	(112 501)		0
Au 31 décembre 2014	38 019	462 500	500 519

L'échéance de ces dettes est répartie comme suit :

Avances OSEO / COFACE (Montants en euros)	31/12/2014			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables OSEO	462 500	217 500	245 500	
Avances COFACE	38 019	9 800	28 217	
Total général	500 519	227 300	273 217	0

5.11.1 Avances remboursables OSEO

Avance remboursable de 800 KE

Le 19 janvier 2009, la société VISIATIV Software a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 800 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un générateur d'application collaborative Intranet / Extranet, multi environnement en Web 2.0 ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet (30 mars 2012). Le remboursement est prévu avec des échéances trimestrielles progressives, étalées de l'exercice 2012 à l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2014, le solde restant à rembourser sur cette avance est de 462 K€.

5.11.2 Avances COFACE

Contrat 72 009

VISIATIV a obtenu le 03/05/2011 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Maroc Tunisie » pour l'activité d'intégration et d'édition. VISIATIV bénéficie d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VISIATIV rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Les modalités du contrat sont les suivantes :

- Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} mars 2011 au 28 février 2014) est de 300 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.
- La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.
- La période d'amortissement court du 01/03/2014 au 28/02/2018.

VISIATIV a reçu le 15/06/2012 une avance de 54 842 € au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.

Suite à la renégociation du contrat, il a été convenu que :

- La période de garantie est ramenée à 12 mois (1^{er} mars 2011- 28 février 2012)
- La durée de la période d'amortissement est maintenue à 48 mois (1^{er} mars 2012-28 février 2016)

Ainsi VISIATIV a remboursé au cours de l'exercice 2014 16 K€. Le solde de ce contrat s'élève à 38 K€ au 31 décembre 2014.

Contrat 56 331

VISIATIV (coassuré Axemble - VISIATIV - Applixia) a obtenu le 18/04/2005 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Autriche- Brésil - Canada - Croatie - Danemark - Finlande - Israël - Italie - Norvège - République Tchèque - Suède - Turquie » pour l'activité d'intégration et d'édition. VISIATIV bénéficie d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VISIATIV rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Au 31 décembre 2013, le contrat est en fin de vie et il ne subsiste qu'une dette de 34 912.40 € au bilan.
 Au 31 décembre 2014, suite au constat d'échec, cette avance a été reconnue en autres produit d'exploitations.

Contrat 62 070

VISIATIV SOFTWARE a obtenu le 06/04/2007 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Canada - Etats-Unis » pour les activités d'intégration et d'édition. VISIATIV SOFTWARE bénéficie d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VISIATIV SOFTWARE rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Au 31 décembre 2013, le contrat est en fin de vie et il ne subsiste qu'une dette de 77 589 € au bilan.
 Au 31 décembre 2014, suite au constat d'échec, le solde de 78 K€ a été reconnue en produit exceptionnel.

Note 5.12 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2014			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 445 924	749 386	2 696 539	
Emprunts et dettes financières diverses	509 334	236 116	273 217	
Concours bancaires courants	400 201	400 201		
Total des dettes financières	4 355 459	1 385 702	2 969 756	0
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 468 810	8 468 810		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 751 100	3 751 100		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 974 315	2 974 315		
Dettes sur immobilisations	150 000	150 000		
Groupes et associés	79 296	79 296		
Autres dettes	112 910	112 910		
Total des dettes d'exploitation	15 536 431	15 536 431	0	0
Produits constatés d'avance	5 064 968	5 064 968		
Total général	24 956 858	21 987 102	2 969 756	0

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2013			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	4 122 669	715 876	3 118 044	288 749
Emprunts et dettes financières diverses	862 183	399 683	346 875	115 625
Concours bancaires courants	559 835	559 835		
Total des dettes financières	5 544 687	1 675 394	3 464 919	404 374
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 982 553	7 982 553		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 140 529	4 140 529		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 501 775	2 501 775		
Dettes sur immobilisations	450 000	450 000		
Groupes et associés	19 961	19 961		
Autres dettes	170 106	170 106		
Total des dettes d'exploitation	15 264 924	15 264 924	0	0
Produits constatés d'avance	4 157 616	4 157 616		
Total général	24 967 227	21 097 934	3 464 919	404 374

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 571 783	1 432 145
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 571 783	1 432 145
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	1 007 872	999 544
Personnel charges à payer	760 584	983 706
Charges sociales à payer	683 706	742 894
Etat - charges à payer	581 413	447 564
Total des dettes fiscales et sociales	3 033 575	3 173 708
Avoir à émettre	0	0
Total autres dettes	0	0
Total général	4 605 358	4 605 853

Note 5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
France	43 502 057	42 970 059
Reste du monde	6 173 506	6 214 291
Total chiffre d'affaires par zone géographique	49 675 563	49 184 350

Note 5.15 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Production stockée	0	-68 301
Production immobilisée	1 437 933	1 400 537
Transferts de charges	265 633	279 176
Reprise de provisions	545 990	685 305
Crédit d'impôt recherche	418 232	453 791
Subvention d'investissement reconnue en résultat	35 852	81 192
Autres produits	0	40 187
Total autres produits d'exploitation	2 703 640	2 871 887

Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe. Le Groupe opère sur deux segments d'activité distincts :

- La commercialisation et l'intégration de solutions innovantes.
- L'édition de logiciels.

	31/12/2013		31/12/2013 Consolidé	31/12/2014		31/12/2014 Consolidé
	Edition	Intégration		Edition	Intégration	
CHIFFRE D'AFFAIRE NET	11 454 965	37 729 385	49 184 350	10 440 217	39 235 346	49 675 563
TOTAL ACHATS	270 047	17 074 425	17 344 471	275 698	18 740 427	19 016 126
Total marge	11 184 918	20 654 961	31 839 879	10 164 519	20 494 918	30 659 437
Formation, consulting	2 768 813	3 340 780	6 109 593	2 668 366	2 897 532	5 565 898
Matériel	0	410 664	410 664	0	449 781	449 781
R&D	3 510 540	0	3 510 540	4 527 749	0	4 527 749
Total coûts directs	6 279 353	3 751 444	10 030 797	7 196 116	3 347 313	10 543 428
Marge sur CD en valeur	4 905 565	16 903 517	21 809 082	2 968 403	17 147 605	20 116 009
Coûts de commercialisation	2 463 395	5 141 703	7 605 098	2 272 584	5 675 358	7 947 942
Marge sur CC	2 442 171	11 761 814	14 203 984	695 819	11 472 247	12 168 066
Coûts marketing	851 589	1 213 614	2 065 202	1 247 850	1 556 589	2 804 438
Autres coûts affectables	2 273 572	1 877 473	4 151 045	2 015 715	2 486 062	4 501 777
Marge contributive en valeur	-682 990	8 670 727	7 987 737	-2 567 746	7 429 596	4 861 851
Frais administratifs	1 452 628	4 045 225	5 497 854	1 787 585	3 623 584	5 411 170
Résultat analytique	-2 135 618	4 625 502	2 489 883	-4 355 330	3 806 012	-549 319
Ecart d'incorporation	-421 512	633 764	212 252	131 007	612 082	743 089
Résultat d'exploitation	-1 714 107	3 991 738	2 277 631	-4 486 337	3 193 930	-1 292 406

CICE

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31/12/2014 s'élève à 276 K€ au niveau du Groupe.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Note 5.17 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	4 479	7 788
Produits financiers de participations	52 313	27 908
Autres intérêts et produits assimilés	0	14 945
Reprises sur provisions	0	14 612
Total des produits financiers	56 792	65 253

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Pertes de change	18 091	18 032
Dotations provisions financières	309 597	127 231
Charges d'intérêts	207 804	241 815
Autres charges financières	240	24 490
Total des charges financières	535 732	411 568

Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	44 137	262 654
Reprise de provisions exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels divers	85 108	313 531
Total des produits exceptionnels	129 245	576 185

Au 31 décembre 2014, les produits exceptionnels sont relatifs à la cession des titres hors groupe (Energitim pour 11 K€ et Axeleo pour 30 K€).

Au 31 décembre 2013, les produits exceptionnels divers correspondent principalement à la reconnaissance du CIR 2011 et 2012 dans l'une des filiales du groupe (104K€) ainsi qu'au bénéfice d'une clause de retour à meilleure fortune avec une société sortie du périmètre du groupe (133 K€).

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits constatés d'avance (correction erreurs)	0	2 568 423
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	18 407	210 740
Autres charges exceptionnelles	112 515	365 575
Total des charges exceptionnelles	130 922	3 144 738

Du fait de la correction d'erreur présentée dans la note 2.5, les charges exceptionnelles au 31 décembre 2013 comprennent un montant de 2 568 K€ correspondant à l'impact à l'ouverture de la correction apportée à la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, enregistré sans effet d'impôt.

Note 5.19 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription d'actions (2005) non encore exercés.

Résultat de base par action (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions en circulation	2 974 692	1 117 548
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	2 206 088	1 144 746
Résultat de l'exercice	(2 562 693)	34 734
Résultat de base par action (€/action)	(0,861)	0,031
Résultat dilué par action (€/action)	(0,861)	0,030
Résultat par action avt dot. Amort. Écarts acquisition	(0,66)	0,52

Note 5.20 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre Visiativ et les sociétés liées sont les suivants :

Information (en €)	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	312 031
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	1 030 354
Créances rattachées à des participations	957 498
Dettes rattachées à des participations	101 168

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 581 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV au cours des exercices 2013 et 2014 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en euros	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération fixe annuelle	453 917	358 378
Rémunération variable	1 004	1 004
Rémunération exceptionnelle	130 000	130 000
Jetons de présence	57 632	56 855
Avantages en nature Véhicule	14 971	14 150
Avantages en nature GSC Chômage	11 112	11 714
TOTAL	668 636	572 101

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes.

Note 5.21 : Engagements donnés

5.21.1 Complément de prix

Le 28 décembre 2012, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société NOVAXEL pour un montant de 3 000 K€, dont une partie fixe de 2 700 K€ constatée dans les comptes lors de l'acquisition, et trois tranches de compléments de prix, dont le déclenchement est basé sur des critères de performance (résultat d'exploitation et évolution du chiffre d'affaires).

Les critères relatifs aux deux premières tranches de complément de prix (au 31 mars 2013 et au 31 décembre 2013) n'ont pas été atteints, de sorte qu'aucun paiement complémentaire n'a été consenti par le Groupe.

La troisième tranche est fonction du chiffre d'affaires relatif à la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014, et est calculé comme suit :

« Si le chiffre d'affaires réalisé par la société NOVAXEL durant ladite période est supérieur à 3 200 K€, le complément de prix sera égal à 10 % de l'excédent du chiffre d'affaires supérieur à 3 200 K€. Ce complément de prix sera payé dès l'établissement du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et au plus tard le 30 juin 2015. »

La condition au 31 décembre 2014 n'étant pas atteinte, aucun complément de prix sera versé. Cette clause est donc caduque.

5.21.2 Covenants bancaires

Un emprunt souscrit par la société Visiativ est soumis au respect du ratio financier « Dettes financières Nettes Consolidées » / « EBE consolidé ». Ce ratio doit être inférieur à 3, sur la base des comptes annuels certifiés. A défaut, la banque pourra prononcer l'exigibilité anticipée du prêt.

Au 31 décembre 2014, le ratio lié au covenant est respecté.

5.21.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation (« DIF »), pour les personnels ayant signé un contrat de travail avec VISIATIV et ses filiales, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans (plafond de 120 heures) et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 25 561 heures au 31 décembre 2014.

Depuis le 1er janvier 2015, le DIF a été remplacé par le compte personnel de formation (« CPF »). Il est désormais attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail, comme le DIF.

5.21.4 Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2014.

5.21.5 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, située 26 rue Bennier à Charbonnières les Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le bail immobilier consenti pour les locaux situés en Suisse a une durée de cinq années entières et consécutives.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2014 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Ville	Début du bail	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
						A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Charbonnières 1 (N° 24)	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	41 551	11 970	47 880	89 775
Charbonnières 1 (N° 26)*	01/01/2015	31/12/2024	9 ans	271 653	67 746	270 984	541 969
Charbonnières 2 (N°28)	01/03/2014	14/09/2023	9 ans	206 184	60 174	222 000	277 500
Charbonnières 2 (N°28)	15/09/2011	28/02/2014	9 ans	39 447			
Paris est (bussy st georges)	01/03/2012	28/02/2021	9 ans	18 090	4 523	3 015	-
Bail de Nantes (Pt saint martin)	01/04/2005	31/03/2014	9 ans	62 040	16 260	62 040	77 549
Bail de Paris (Courbevoie)	01/02/2008	31/01/2017	9 ans	144 855	35 932	118 640	128 527
Bail de Bordeaux (Pessac)	01/04/2012	31/03/2021	9 ans	6 002	1 495	1 501	-
Bail d'avigon	01/09/2011	31/08/2020	9 ans	25 800	4 300	25 800	43 000
Bail de Strasbourg (pr Axemble)	01/03/2008	28/02/2017	9 ans	17 267	3 766	17 267	20 144
Bail de Toulouse	01/09/2008	31/08/2017	9 ans	16 719	4 190	16 719	27 865
Bail de Lille (Villeneuve d'ascq)	15/03/2011	14/03/2020	9 ans	13 564	4 129	13 564	16 389
Bail de Grenoble (Moirans)	14/03/2013	13/03/2016	3 ans	19 641	3 735	19 641	4 092
Bail de Chambéry (lac bourget)	15/09/2005	14/09/2014	9 ans	15 455	2 973	15 455	26 402
Bail de Bourges	01/12/2012	30/11/2021	9 ans	19 344	2 417	17 732	-
Bail de la Neuveville (Suisse)	01/10/2008	30/09/2013	5 ans	42 615	-	42 615	117 191
Bail d'Aix en Provence	01/12/2008	30/11/2017	9 ans	24 090	10 000	24 090	46 172
Bail de Strasbourg (ex - Qeex)	15/11/2005	14/11/2014	9 ans	7 836	1 196	7 836	14 693
Bail de Lyon (Novaxel)	15/09/2009	31/12/2014	9 ans	79 093	18 662		
Totalux				1 071 245	253 469	926 778	1 431 268

*Bail prenant fin le 31 décembre 2014 et renouvelé le 01 janvier 2015

5.21.6 Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s'élève à 8 172 K€ au 31 décembre 2014, et 6 412 K€ au 31 décembre 2013.

5.21.7 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2014	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	
Taux d'actualisation	2,00%	
Table de mortalité	INSEE 2013	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	
Taux de turn-over	Turn over interne	
Taux de charges sociales	Entre 44% et 48%	

Les indemnités de fin de carrière évaluées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 782 K€.

Ces indemnités n'ont pas donné lieu à comptabilisation dans les comptes consolidés.

5.21.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2014 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	672 022	724 161
Matériel informatique	47 982	16 910
Total de l'engagement	720 004	741 071

5.21.9 Autres engagements financiers

1/ Nantissement de 10 714 actions

Afin de financer l'opération de prise de contrôle de la société CADESIS en 2009, la société VISIATIV avait souscrit un emprunt d'un million d'euros auprès de la SOCIETE GENERALE. Dans le cadre de cet emprunt, la société VISIATIV avait affecté en nantissement, au profit de la banque, la totalité des actions lui appartenant dans le capital de la société CADESIS, et ce, en garantie du remboursement dudit emprunt.

La société VISIATIV ayant cédé le 18 janvier 2011, 80,51 % des actions CADESIS, la SOCIETE GENERALE a donné mainlevée entière et définitive du nantissement précité. En contrepartie, VISIATIV a accordé le nantissement de 650 actions sur les 10 714 actions qu'elle détient dans le capital de sa filiale AXEMBLE.

Au 31/12/2014, le solde restant dû sur cet emprunt est de 41 K€.

2/ Nantissement de 10 487 actions

Les emprunts de 332 K€ et de 335 K€, contractés en 2011 pour l'acquisition des titres de la société ISOTOOLS avaient fait l'objet d'un nantissement de la totalité des titres ISOTOOLS. Suite à la dissolution de la société ISOTOOLS par voie de fusion absorption par la société VISIATIV SOFTWARE, de nouvelles garanties ont été données aux banques. Il a été ainsi donné en nantissement un compte spécial d'instruments financiers ouvert par la société VISIATIV SOFTWARE, comprenant 10 487 actions nominatives d'une valeur de 20 euros chacune de ladite société.

Au 31 décembre 2014, les soldes restant dus sur ces emprunts s'élèvent chacun à 201 K€.

3/ Nantissement des titres de Novaxel

VISIATIV a souscrit un emprunt de 1.700 K€ auprès du CIC pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la société NOVAXEL. Le solde restant dû sur cet emprunt s'élève à 953 K€. En garantie de cet emprunt, la société a accordé le nantissement des titres de la société NOVAXEL.

4/ Nantissement de fonds de commerce

Deux emprunts, souscrits par la société AXEMBLE, font l'objet d'un nantissement sur le fonds de commerce, à savoir :

- Un emprunt souscrit auprès de la SLB. Au 31 décembre 2014, le capital restant dû s'élève à 500 K€.
- Un emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE. Au 31 décembre 2014, le capital restant dû s'élève à 99 K€.

Note 5.22 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe ont les suivants :

	Effectif moyen 2013	Effectif Moyen 2014
Commerce	78,2	84,3
Direction et administratif	62,5	61,5
Formation / Consulting	84,6	68,0
Marketing	23,9	24,3
Recherche & Développement	46,4	52,5
Matériel	4	4
TOTAL	299,6	294,6

Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital (cf. note 5.8) ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,
- La majeure partie des emprunts est à taux fixe (cf. note 5.10).
- En ce qui concerne les emprunts à taux variable, le Groupe a procédé à une couverture par l'intermédiaire de swap de taux.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 9 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2014 ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé 2014.

Risque de change

Environ 88% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2014						Exercice 2013					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	18 000	18%	18 000	26%	50 354	100%	7 525	100%	7 250	100%	69 607	0%
* Filiales intégrées globalement	30 346	30%	32 884	48%		0%		0%		0%		100%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%
> Introduction en bourse	53 760	53%	17 850	26%								
Sous-Total	102 106	100%	68 734	100%	50 354	100%	7 525	100%	7 250	100%	69 607	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%		0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous-Total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total des honoraires	102 106	100%	68 734	100%	50 354	100%	7 525	100%	7 250	100%	69 607	100%

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VISIATIV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.5 de l'annexe qui expose la correction d'erreur comptabilisée au cours de l'exercice 2013 relative à la reconnaissance des revenus de contrats de maintenance pour l'activité Edition.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

▪ *Règles et méthodes comptables :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires précisée en note 4.18 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

▪ *Impôt différé :*

La société a procédé à l'activation d'impôt différé selon les modalités décrites dans la note 4.8 aux états financiers. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.8 aux états financiers donnait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 27 avril 2015

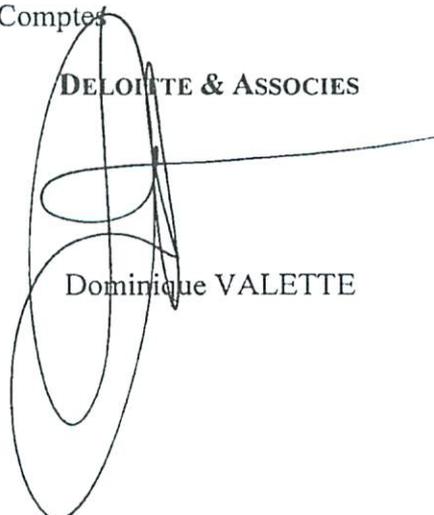
Les Commissaires aux Comptes

AVVENS AUDIT

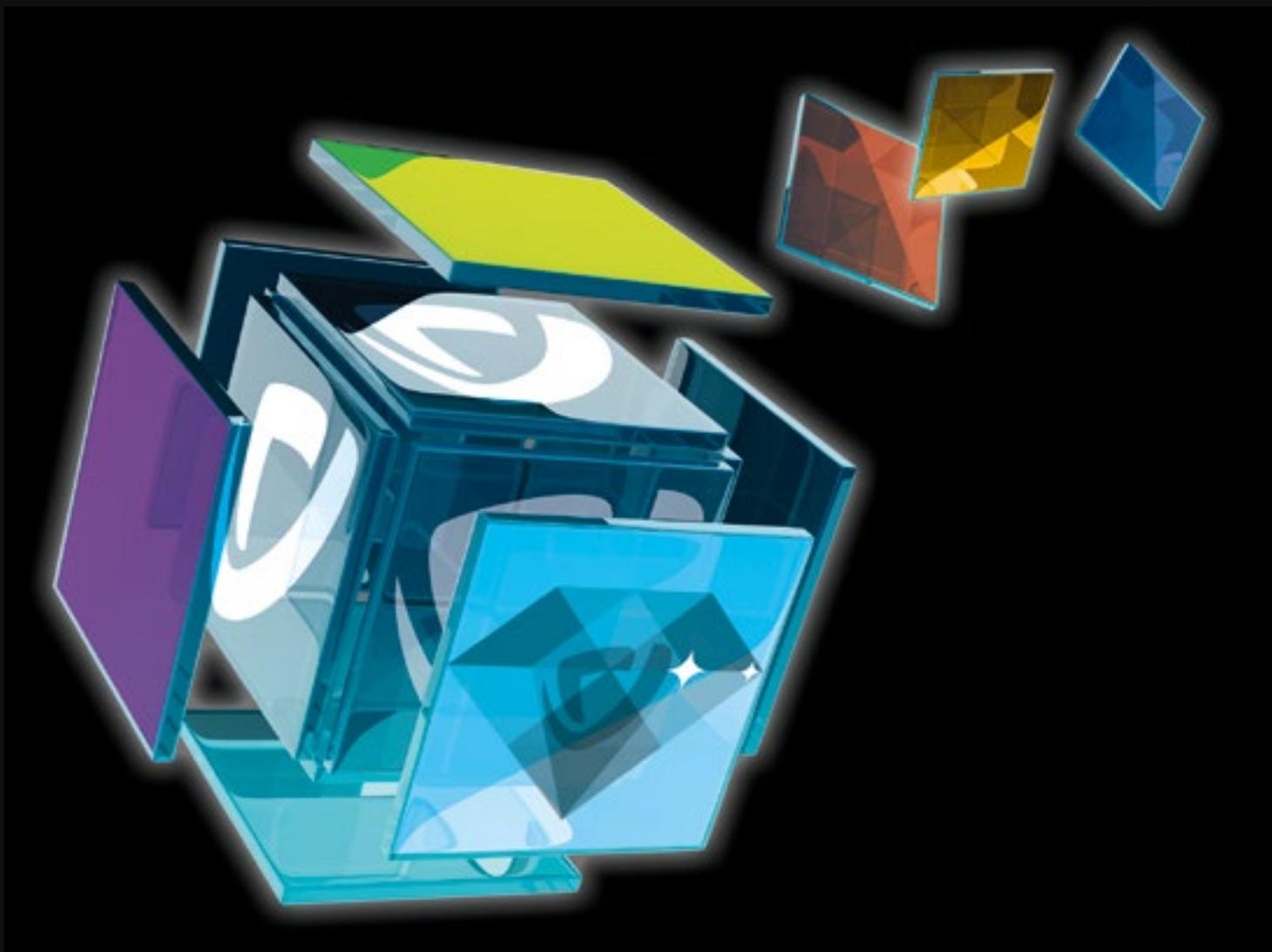


Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE



Les Bureaux Verts
26, rue Benoît Bennier
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél : 04 78 87 29 29
www.visiativ.com